FRC Tarbé 1 432209
Case FRC 25570

LETTRE

ÉCRITE A M. LE PRESIDENT

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

PAR LE MINISTRE DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES,

Pour rendre compte à l'Assemblée nationale de l'état des opérations relatives à la fabrication des différentes espèces de monnoies, au 19 août 1791.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Paris, ce 19 Août 1791.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

JE crois devoir instruire l'Assemblée nationale des résultats qu'ont procurés jusqu'à présent les différentes mesures qui ont été prises pour l'exécution des lois concernant la fabrication des pièces d'argent de 15 & de 30 sols, pour

THE NEWBERRY LIBRARY

celles des eſpèces de cuivre, & enfin pour la fabrication des eſpèces provenant du métal des cloches.

Pièces de 15 & de 30 ſols.

Le nouveau graveur général (M. Dupré) ayant livré les poinçons des pièces de 15 ſols, dans les derniers jours de la ſemaine dernière, à l'hôtel de la monnoie de Paris, on s'eſt occupé ſur-le-champ de mettre cette fabrication en activité en multipliant les quarrés. Le graveur particulier avoit apporté à ce travail le plus grand zèle & toute ſon attention. Cependant, par un de ces contre-temps dont il eſt impoſſible de deviner les cauſes, & que toute la prévoyance de l'art & l'application de l'artiſte ne peuvent prévenir ni empêcher, quelques-uns ont été foulés ou ſe ſont fendus ſous le balancier; mais ils ont été ſur-le-champ remplacés par d'autres; le graveur général en a formé lui-même quelques-uns, & je puis aſſurer l'Aſſemblée nationale que la fabrication des pièces de 15 ſols, à la monnoie de Paris, eſt aujourd'hui en pleine activité.

Dans les premiers jours de cette ſemaine, le graveur général a auſſi délivré ſes poinçons pour les monnoies de Limoges, Lyon, Marſeille & Strasbourg; ceux pour la monnoie de Lille ont été expédiés hier, & ceux de la monnoie de Metz partiront aujourd'hui. Ils ſeront ſuivis immédiatement de ceux deſtinés pour les monnoies de Bordeaux, Toulouſe, Rouen & Orléans; & dans la ſemaine prochaine, les ſix autres monnoies en ſeront également fournies.

Pour les pièces de 30 ſols, le premier poinçon eſt déjà très-avancé; mais j'ai ordonné au graveur général de terminer de préférence le coin des pièces de 2 ſols à fabriquer avec le métal des cloches, par les conſidérations dont je vais avoir l'honneur de rendre compte à

l'Assemblée ; je dois auparavant lui faire connoître les mesures relatives à la distribution des pièces de 15 sols.

Le directeur en tiendra toujours en réserve une quantité suffisante pour pouvoir satisfaire toutes les personnes qui, apportant à la monnoie des matières d'argent, doivent aux termes de l'article V de la loi du 28 juillet 1790, *recevoir, sans aucune retenue, la même quantité de grains de fin en monnoie fabriquée* ; d'un autre côté, la trésorerie nationale aura soin de faire entrer le plus qu'il sera possible, de ces pièces de 15 sols dans le prêt des troupes employées dans la capitale & dans les environs, & dans celui de la garde soldée de la ville de Paris.

Enfin l'échange de ces pièces ne devant être fait que contre des pièces de 6 livres, parce que autrement la trésorerie nationale se trouveroit forcée de faire des achats de numéraire plus considérables, je me propose d'accepter les offres d'échange qui ont déjà été faites par les différens spectacles de la capitale ; les quarante-huit sections de la ville de Paris vont être prévenues de cette condition nécessaire de l'échange, & il leur sera distribué également des pièces de 15 sols lorsqu'elles pourront les remplacer par d'autres espèces.

Espèces de cuivre.

La fabrication des espèces de cuivre se continue dans les différens hôtels des monnoies, jusqu'à ce que la fabrication de celles provenant du métal des cloches, soit en pleine activité

Elle s'élevoit, suivant les bordereaux qui me sont parvenus jusqu'au 14 de ce mois, à 877,893 livres 15 sols, & je ne doute point que ceux qui me parviendront dans le cours de cette semaine, & dont je ferai former le relevé dimanche prochain suivant l'usage, n'en porte le produit au-delà d'un million.

Le décret de l'Aſſemblée nationale du 3 de ce mois, qui règle les formes de la diſtribution de cette fabrication entre les différens départemens, a été envoyé peu de jours après, à tous les corps adminiſtratifs, & je puis aſſurer qu'il a eu ſon exécution pour l'hôtel des monnoies de Paris, dès lundi dernier. Les départemens de Paris, Oiſe, Seine & Oiſe, Seine & Marne, Marne, Aube & Yonne ont reçu d'abord leur contingent dans les produits de la fabrication exiſtans à l'époque du décret; ils ſe partagent dans ce moment les produits de la fabrication de la ſemaine dernière, dont le bordereau leur a été envoyé; & lundi prochain ils recevront de même leur contingent dans la fabrication de cette ſemaine.

La diſtribution continue de ſe faire dans la capitale par les quarante-huit ſections.

Lundi prochain cette diſtribution ſera plus conſidérable; elle ſe fera, partie en eſpèces de cuivre, partie en eſpèces de métal de cloches, & je me ſuis concerté avec MM. les commiſſaires de la tréſorerie nationale, pour qu'à partir du même jour, les ſections fuſſent auſſi à portée de diſtribuer des aſſignats de 5 liv.

Eſpèces provenant du métal des cloches.

Cette fabrication eſt enfin commencée depuis quelques jours; on y occupe, dans ce moment, la monnoie des médailles, & tout eſt diſpoſé pour que les balanciers de l'hôtel des monnoies puiſſent auſſi travailler inceſſamment ſur ces eſpèces.

L'ancien graveur général (M. Duvivier) qui s'eſt chargé ſeulement du poinçon des pièces d'un ſol, & dont l'Aſſemblée nationale a accueilli les offres avec les applaudiſſemens que méritoient le zèle & le patriotiſme de cet eſtimable artiſte, va livrer auſſi ſes poinçons pour la monnoie de Rouen, & les fournira ſucceſſivement aux

différens hôtels des monnoies, dans l'ordre que je lui ai preſcrit. D'un autre côté, auſſitôt que le nouveau graveur général aura terminé ſon poinçon des pièces de 2 ſols, il en fera la livraiſon aux hôtels des monnoies, dans un ordre inverſe.

L'Aſſemblée nationale ſentira ſur-le-champ les avantages de cette combinaiſon, d'après laquelle les dix-ſept monnoies ſe trouveront bien plus promptement en activité. Elles pourront en effet travailler preſque toutes à la fois, les unes avec les poinçons de douze deniers, les autres avec les poinçons de 2 ſols, en attendant qu'elles ſoient approviſionnées également de poinçons de l'une & l'autre eſpèce; ainſi aucun département ne ſe trouvera favoriſé. Le bienfait de la loi, comme ſon empire, doit s'étendre à tout le royaume.

Il me reſte à rendre compte à l'Aſſemblée des meſures qui ont été priſes pour faire exécuter par-tout la fabrication des nouvelles eſpèces provenans du métal des cloches.

L'atelier établi aux Barnabites, eſt en pleine activité; le métal des cloches allié avec du cuivre, s'y coule en lames, que l'on découpe en flaon à l'inſtant même.

Les travaux du départ ont été ſuivis proviſoirement à Chaillot, dans les ateliers de M. Perier; & l'on conſtruit, dans l'ancienne maiſon des Céleſtins, les nouveaux fourneaux où toutes les opérations du départ de l'alliage & du moulage s'exécuteront à la fois. M. l'abbé Sicard, inſtituteur de l'école des ſourds & muets, à laquelle cet établiſſement a été conſacré par un décret de l'Aſſemblée nationale, s'eſt prêté avec le plus grand zèle à toutes les diſpoſitions de local qui lui ont été demandées; l'homme qu'anime le véritable amour du bien, n'eſt jamais ſtérile en moyens de ſervir la choſe publique.

Tous ces travaux ſont dirigés avec un zèle infatigable, par M. Auguſte, qui a admis à ſes opérations tous les

artiſtes accourus de différens points du royaume, que je lui ai adreſſés, & qui vont reporter dans leurs départemens la connoiſſance de ces procédés.

D'après ces meſures préalables, j'apperçois actuellement les moyens de former neuf établiſſemens principaux dans le royaume pour l'opération du départ & de l'alliage.

Les manufactures de Maronne & de Romilly approviſionneront les monnoies de Rouen & de Lille.

Un établiſſement à Saumur alimentera les monnoies de Nantes & la Rochelle, & en partie celle d'Orléans, qui recevra des ateliers de Paris, le ſupplément néceſſaire.

Un cinquième établiſſement à Beſançon approviſionnera les monnoies de Strasbourg & de Lyon.

Un ſixième à Metz entretiendra la monnoie de cette ville, & pourra encore fournir un ſupplément à Strasbourg.

Un ſeptième à Marſeille alimentera les monnoies de Marſeille, Montpellier, Perpignan & Toulouſe.

Un huitième à Bordeaux ſuffira aux trois hôtels des monnoies de Bordeaux, Bayonne & Pau.

Enfin un neuvième établiſſement formé à Limoges, ou dans quelqu'autre ville, emploiera toutes les cloches des départemens de l'intérieur.

Déjà j'ai adreſſé aux différens directoires les inſtructions néceſſaires pour faire effectuer la deſcente des cloches & leur tranſport, ſoit aux hôtels des monnoies, ſoit aux lieux qui ſeront définitivement déſignés pour les opérations du départ.

Enfin les réſultats qui vont m'être remis par MM. de la commiſſion des monnoies ſur les opérations de M. Auguſte, ſur celles de MM. Daumy, pour le moulage en lames, & ſur de nouveaux procédés très-ingénieux propoſés par M. Gauthier, habile fondeur de Paris, me mettront à portée, ſous très-peu de jours, d'arrêter les baſes & les conditions des marchés & adjudications.

Je viens de mettre ſous les yeux de l'Aſſemblée nationale le détail exact de ce qui eſt déjà fait, & de ce qui va l'être inceſſamment, pour que ſes intentions ſoient complétement exécutées. Il ſeroit impoſſible d'y mettre plus de zèle, d'activité & de dévouement. En conſidérant les réſultats déjà obtenus, & le concours d'efforts, de lumières & de patriotiſme qu'apportent à cet objet la commiſſion des monnoies, ainſi que les différentes perſonnes & les artiſtes qui la ſecondent & qui m'environnent, il y auroit ſans doute de ma part, d'après tous ces moyens, trop de réſerve, & même une ſorte d'injuſtice à n'en point eſpérer le ſuccès.

Je ſuis avec reſpect,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Votre très-humble & très-
obéiſſant ſerviteur,

TARBÉ.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.